



**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 avril 2007 à 19 h
333 rue Chabanel Ouest**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire
M. Frank Zampino, Président du comité exécutif
M. Claude Dauphin, Vice-président du comité exécutif
Mme Francine Senécal, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Beaudoin, Membre du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
M. Sammy Forcillo, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Benoit Labonté, Membre du comité exécutif
M. André Lavallée, Membre du comité exécutif
M. Cosmo Maciocia, Membre du comité exécutif
M. Marcel Tremblay, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Claude Léger, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier et directeur par intérim

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE07 0550

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 avril 2007.

Adopté à l'unanimité.

10.01

CE07 0551

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de modifications structurales aux garde-corps des décanteurs à la Station d'épuration des eaux usées.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1073334012

CE07 0552

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs à la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis et d'approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée lors de l'analyse des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1070144001

CE07 0553

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une équipe de travail, incluant les équipements, la fourniture de matériaux et services spécialisés, afin de réaliser les réparations majeures sur le réseau des conduites principales d'aqueduc dans l'agglomération de Montréal pour une durée de 3 ans (2007, 2008 et 2009).

Adopté à l'unanimité.

20.03 1073493001

CE07 0554

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Wolseley-Groupe Aqueduc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vannes papillon, au prix de sa soumission, soit au montant de 399 624,02 \$, plus un montant de 35 000 \$ pour des travaux contingents additionnels, soit au montant total approximatif de 434 624,02 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant conformément aux documents de l'appel d'offres public 06-10269 et selon le tableau de prix joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1073276001

CE07 0555

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Allianz Madvac inc., le contrat pour la fourniture d'une voiturette aspirateur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, au prix total approximatif de 58 370,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1071246001

CE07 0556

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 163 950 \$, taxes incluses, pour la restauration du « Mât totémique Kwakiutl » des artistes Henry et Tony Hunt, situé à l'île Notre-Dame au Parc Jean-Drapeau dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder de gré à gré à Stanley Clifford Hunt, Kwakiutl artiste, le contrat à cette fin, au prix de sa proposition, soit au prix total approximatif de 50 000 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions du paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1073243002

CE07 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de 12 mois pour la fourniture, sur demande, de béton prémélangé et remblai sans retrait pour les besoins de l'ensemble des usagers de la Ville;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des deux groupes d'articles, Unibéton, division de Ciment Québec inc., la commande à cette fin, pour une période de 12 mois à compter de la date de son émission, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 07-10344 et au tableau des prix joint au rapport du directeur;

le tout sujet à l'autorisation des dépenses à être effectuées au fur et à mesure de besoins.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1072592002

CE07 0558

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de 5 ans pour la fourniture de divers éléments de filtration ;
- 2- d'accorder à Globocam (Anjou) inc., plus bas soumissionnaire conforme, la commande à cette fin, pour une période de 5 ans à compter de la date de son émission, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10317 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

le tout sujet à l'autorisation des dépenses à être effectuées au fur et à mesure des besoins.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1073447001

CE07 0559

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 497 291,47 \$, taxes incluses, pour l'installation de protection cathodique à anodes sacrificielles sur le réseau d'aqueduc, par forage pneumatique, dans différentes rues de l'arrondissement de LaSalle ;
- 2- d'accorder à Aqua-Rehab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix révisés de sa soumission, soit au prix total approximatif de 474 501,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 114805 et à l'acceptation, par la firme, du prix et du bordereau révisés en date du 29 mars 2007 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1073228003

CE07 0560

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la charte, la description des lots constituant les ruelles situées au sud-ouest de la rue Sherbrooke entre la rue Sherbrooke et le boulevard de Maisonneuve et formées des lots 180-288, 180-289 et 180-291 du cadastre de la municipalité de la Paroisse de Montréal, et la description du lot 1 328 712 du cadastre du Québec constituant une partie du boulevard Lasalle, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service du contentieux, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1072551001

CE07 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte d'acquisition et d'établissement de servitudes par lequel :
 - la Ville acquiert de Canards Illimités Canada, pour un montant de 3 400 000 \$, un terrain formé du lot 3 944 964, déjà grevé d'une servitude de conservation établie par destination du propriétaire et sujet à un droit de préférence en faveur du vendeur ;
 - est créé un droit d'usage dans le lot 3 944 965 en faveur de la Ville de Montréal ;
 - est créée une servitude réciproque de droit de passage en faveur et contre les lots 3 944 964 et 3 944 965 ;
 - est créée une servitude de non-construction et de conservation sous condition suspensive devant grever le lot 3 944 966 à être acquis par la Ville de Beaconsfield en faveur du lot 3 944 964 et du parc nature de l'Anse-à-l'Orme ;le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 185 110 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 3- d'autoriser le remboursement à Canards Illimités Canada, sur présentation des pièces justificatives et selon les proportions convenues, des coûts requis et nécessaires que Canards Illimités Canada a assumés pour acquérir la propriété faisant l'objet de la présente vente et ce, conformément au tableau des coûts estimés, annexé au projet d'acte, au montant de 310 810 \$, couvrant 85 % des taxes et des droits de mutation, 42,5 % des frais d'évaluateur, d'avocat fiscaliste, d'arpenteur et de notaire ainsi que la moitié des frais de main-d'œuvre, d'administration et de communication ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1070473003

CE07 0562

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler le bail intervenu, le 17 juin 1997, devant M^e Yvon Delorme sous le numéro 8535 de ses minutes (CO97 01133), par lequel la Ville de Montréal loue à Le Festival International de Jazz de Montréal inc., pour l'année 2007, un terrain d'une superficie d'environ 29 527 pieds carrés, situé à l'angle sud-est de la rue de Bleury et du boulevard de Maisonneuve (Parc des festivals), et un second terrain d'une superficie d'environ 11 700 pieds carrés, situé à l'angle sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard de Maisonneuve aux mêmes clauses et conditions que le bail initial, y compris le maintien du prix du loyer à 1 \$ pour la durée du nouveau terme, et ce, pour la période suivante :

ÉDITION 2007 ~ du 14 juin au 14 juillet

montage des installations : du 14 juin au 27 juin 2007

festivités : du 28 juin au 8 juillet 2007

démontage des installations : du 9 juillet au 14 juillet 2007

- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1070515001

CE07 0563

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler le bail intervenu devant M^e Yvon Delorme, le 17 juin 1997, sous le numéro 8536 de ses minutes (CO97 01133), par lequel la Ville de Montréal loue à Les Francofolies de Montréal inc., pour l'année 2007, un terrain d'une superficie d'environ 29 527 pieds carrés, situé à l'angle sud-est de la rue de Bleury et du boulevard de Maisonneuve (Parc des festivals), et un second terrain d'une superficie d'environ 11 700 pieds carrés, situé à l'angle sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard de Maisonneuve, aux mêmes clauses et conditions que le bail initial, y compris le maintien du prix du loyer à 1 \$ pour la durée du nouveau terme, et ce, pour la période suivante :

ÉDITION 2007 ~ du 15 juillet au 10 août

montage des installations : du 15 juillet au 25 juillet 2007

festivités : du 26 juillet au 5 août 2007

démontage des installations : du 6 août au 10 août 2007

- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1070515002

CE07 0564

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue au Centre de la petite enfance Crocus inc., pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2006, un local d'environ 4300 pi², situé au premier étage du 5357, avenue Gatineau, à des fins de garderie, le tout selon les termes et conditions stipulés au renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1070259001

CE07 0565

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder mainlevée de différents actes publiés dans le cadre de l'octroi de subventions à la rénovation résidentielle, lesquels concernent les immeubles situés aux 4655, avenue Jeanne-D'Arc, 2660-2670, avenue Kent, 4847-4851, rue Notre-Dame ouest, 2250, rue de Chambly, # 3, 4550, avenue Charlemagne, # 1, 16225, rue Forsyth, # 401, 16225, rue Forsyth, # 402, 7280, boulevard des Galeries d'Anjou, # 605, 7928, avenue Kingsley, # 306, 8920, boulevard Maurice-Duplessis, # 302, 821, rue Notre-Dame (Lachine), 2863, rue de Rouen, 1750, rue Saint-Louis, # 319, 15 500, rue Sherbrooke est, # 261, 2010-2012, rue Saint-Clément et le 2900, rue du Trianon, # 104 ;
- 2- autoriser le greffier par intérim de la Ville à signer les projets d'acte de mainlevée qui auront été jugés satisfaisants par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1070498003

CE07 0566

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 35 000 \$ à l'organisme Vélo Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, afin d'offrir à la population et aux visiteurs des services d'animation et d'information sur le vélo, et ce, conformément à la convention singée en 2004 pour une période de 3 ans (CE05 0141) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1072824001

CE07 0567

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 279 993 \$, aux organismes suivants, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du volet lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du contrat de ville :

Organisme	Montant
Centre des femmes de Montréal	36 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP)	36 125 \$
Société Elizabeth Fry du Québec	30 000 \$
Y des femmes de Montréal	27 875 \$
CARI Saint-Laurent	49 999 \$
Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique	49 999 \$
Fondation de la visite	49 995 \$

- 2- d'approuver les 7 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1070242001

CE07 0568

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'organisme Gai Écoute inc. pour la réalisation de son plan d'action 2006-2007 ;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1071643002

CE07 0569

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5000 \$ à la Fondation Biotech Montréal - Crossroad 2007 pour l'organisation du Carrefour de la biotechnologie, qui aura lieu à Montréal les 13 et 14 juin 2007 ;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier ;
- 3- d'autoriser le Directeur du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification du développement du territoire, à signer ledit protocole ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1073911003

CE07 0570

Vu la résolution CA07 19 0128 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 12 mars 2007 ;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Benoit Sirois, directeur du Centre de formation professionnelle de Lachine, pavillons Dalbé-Viau et les Rives, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Lachine (CLD Lachine) ;

Adopté à l'unanimité.

30.01 1072333012

CE07 0571

Vu la résolution CA07 12121 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 3 avril 2007;

Il est

RÉSOLU :

de nommer, pour la période du 2 février 2007 au 23 avril 2008, monsieur Ivan Fillion à titre de représentant de l'employeur ainsi que madame Joceline Maxwell, à titre de secrétaire, pour siéger au comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1072060006

CE07 0572

Vu la résolution CA07 14 0101 du conseil d'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 3 avril 2007 ;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Mary Deros, conseillère de ville du district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique, à titre de représentants de l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1071176003

CE07 0573

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le remboursement d'une dépense nette de 337 919,30 \$ à la Ville de Côte-Saint-Luc, en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), pour des travaux d'entretien du réseau principal d'aqueduc réalisés à l'angle du boulevard Cavendish et du chemin Côte-Saint-Luc dans la municipalité de Côte-Saint-Luc;
- 2- d'imputer cette dépense nette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1071362006

CE07 0574

Vu la résolution CA07 19 0159 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 10 avril 2007;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, plus taxes, pour le remplacement du quai endommagé au Club d'aviron de l'arrondissement de Lachine suite au rehaussement rapide du niveau du lac Saint-Louis par de fortes pluies ainsi que des vents extrêmement violents, les 25 et 26 octobre 2006;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1072324004

CE07 0575

Vu la résolution CA07 3004 0145 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 avril 2007;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire au PTI 2007-2009 de 21 000 \$ du projet 38500 – Fonds d'investissement – Réserve (Service des finances) au projet 40130 – Développement résidentiel – surdimensionnement et pré-requis (Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine) afin de permettre l'octroi d'un contrat de services professionnels pour effectuer la surveillance des travaux de construction d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de conduites d'eau secondaires dans le nouveau développement résidentiel Ruisseau Pinel, Borsellino, Phase 1 - Partie1 - Rue B de la rue A à la rue E et l'émissaire 1;
- 2- d'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1074383004

CE07 0576

Vu la résolution CA07 3004 0146 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 avril 2007;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire au PTI 2007-2009 de 39 000 \$ du projet 38500 – Fonds d'investissement – Réserve (Service des finances) au projet 40130 – Développement résidentiel – surdimensionnement et pré-requis (Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine) afin de permettre l'octroi d'un contrat de services professionnels pour effectuer la surveillance des travaux de construction d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de conduites d'eau secondaires dans le nouveau développement résidentiel Ruisseau Pinel , phase 1 - Partie 1 - Rue « Montréal-Parc » de la rue B à la rue F et de l'émissaire 4;
- 2- d'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1074383005

CE07 0577

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de 125 100 \$, à la Direction des grands parcs et de la nature en ville du Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, pour l'exploitation de la ferme Angrignon pour la saison estivale 2007 ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1070178001

CE07 0578

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, exempt de taxes, pour les travaux préparatifs du quai et le service d'opération de navette fluviale reliant le parc de la Promenade Bellerive au parc national des Îles-de-Boucherville ;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 022 \$, taxes incluses, pour les travaux du service d'opération de navette fluviale reliant le parc René-Lévesque et le parc de la Commune à la Ville de Châteauguay ;
- 3- de mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre l'arrondissement de Lachine et la Ville de Châteauguay ;
- 4- d'autoriser un virement de crédits de 98 862 \$ (au net) provenant des dépenses générales d'administration vers le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle ;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1070192001

CE07 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de donner un accord de principe pour que la Ville de Montréal assume le tiers du financement public du projet de restauration, de rénovation et de redéploiement du Negro Community Center, Centre Charles H. Este, situé au 2035, rue Coursol;

- 2- de réserver une contribution financière représentant les sommes nécessaires pour le démarrage du projet jusqu'à concurrence de 500 000 \$ en 2007 selon une entente à être signée avec l'organisme;
- 3- de rendre l'obtention du solde de la contribution de la Ville conditionnelle à une entente financière impliquant une contribution équivalant à un tiers du montant pour les gouvernements du Québec, du Canada et de la Ville;
- 4- d'approuver le virement de crédits au montant de 500 000 \$ en 2007 provenant des dépenses générales d'administration - proximité vers le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1070390001

CE07 0580

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1) l'ordonnance numéro 54 jointe à la présente résolution et identifiée par le greffier par intérim, modifiant l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles (numéro 32) relativement à la qualification du conducteur.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1071231006

CE07 0581

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la tenue de l'événement « Le défilé de la Fête nationale » sur les sites suivants :

- la mise en place : arrondissement du Plateau-Mont-Royal; dans le quadrilatère délimité au sud par la rue Sherbrooke entre les rues De Lorimier et Iberville et bordé au nord par la rue Rachel (fermeture de rues à déterminer);
- le défilé : arrondissements Rosemont–La Petite-Patrie et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; la rue Sherbrooke entre les rues Fullum et Viau, le 24 juin 2007 en après-midi;

Adopté à l'unanimité.

40.02 1071508003

CE07 0582

Vu la résolution CA07 25 0056 du conseil d'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal en date du 5 mars 2007;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans modification, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de créer le nouveau secteur établi 11-09 à la carte intitulée « La densité de construction ».

Adopté à l'unanimité.

40.03 1060691015

CE07 0583

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, tel que prévu à l'article 8 c) de la *Loi relative à l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal* (Chapitre 110 des lois de 1977) le règlement du régime de retraite annexé au sommaire décisionnel et intitulé :

- « Règlement du régime de rentes de l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal (2001) »;

ce document étant sujet à l'enregistrement de son contenu par l'Agence du Revenu du Canada et la Régie des rentes du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1073720001

CE07 0584

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2007, M. Richard Duchesne à titre de directeur des sports au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle;
- 2- de fixer le salaire, les conditions et avantages de M. Duchesne selon les termes de son contrat de travail;
- 3- d'autoriser la directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à signer pour et au nom de la Ville de Montréal le contrat de M. Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1074163001

Levée de la séance à 20 h 38.

Les résolutions CE07 0550 à CE07 0584 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Frank Zampino
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier et directeur par intérim